



Déclaration liminaire UNSA Education Au CTSD du 2 septembre 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

Au regard des tragiques événements de l'été écoulé, cette rentrée 2016 est placée sous le signe de la sécurité : sécurité des élèves et des personnels, sécurité des écoles et des établissements. Elle oblige à des dispositifs efficaces et des procédures maîtrisées, une formation et un accompagnement de tous les personnels.

Elle oblige aussi une collaboration étroite entre Education Nationale et collectivités locales. C'est pourquoi, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'UNSA Education vous demande de bien vouloir interférer, notamment auprès du Conseil Départemental et des municipalités, pour que les assistants de prévention non encore nommés le soient très rapidement, pour que les travaux nécessaires à la mise en sécurité des établissements et leurs abords puissent être effectifs dans les meilleurs délais.

Cette rentrée acte aussi la dernière ligne droite de la Loi de Refondation de l'Ecole, avec la mise en œuvre de la réforme du collège. L'UNSA Éducation souhaite que ce soit l'objectif de la réussite de chacune et chacun qui préside. L'École doit affirmer un refus permanent et actif de toutes les inégalités, de toutes les discriminations, de toutes les sélections par l'échec. Nous soutiendrons toutes les initiatives qui permettront de tendre au mieux vers des enseignements interdisciplinaires réels impliquant les élèves dans des réalisations concrètes. Des modifications de l'évaluation vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des progrès de chaque élève, comme la mise en place des nouveaux programmes qui instaurent le continuum du socle commun.

Si l'Unsa Éducation voit avec satisfaction tant dans le 1er que dans le second degré la dotation positive en postes ou heure d'enseignement attribuée à notre département, elle regrette cependant que celle-ci ne vous ait pas permis, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de répondre positivement encore à quelques situations très critiques notamment dans le premier degré.

Nous espérons que ce CT sera le moment propice pour apporter ces réponses à des écoles maternelles, élémentaires ou primaires rurales ou non qui ne comprendraient pas un statu quo leur imposant des conditions de travail plus que défavorables au bon accueil et épanouissement des élèves.

L'Unsa éducation vous sait concerné, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, par la situation des petites écoles publiques en milieu rural. De même l'Unsa éducation vous sait aussi, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, très impliqué en ce qui concerne la scolarisation des élèves de moins de 3 ans. Au vu de ces deux facteurs, l'Unsa éducation sera donc très attentive aux réponses que vous allez apporter à ces écoles rurales ou urbaines qui présentent à cette rentrée des conditions nécessitant une prise en compte de leur situation : Villemontais, Pouilly-les-Nonains Maternelle, St Etienne Paillon, St Chamond le Chatelard...

L'effort important que vous avez mené au niveau du pôle des remplaçants ne doit pas pour autant empêcher l'amélioration nécessaire des conditions d'accueil de ces écoles publiques au risque de voir les familles de ces enfants se tourner vers une école privée confessionnelle qui se fait fort d'axer sa politique d'accueil sur ces arguments : effectifs par classe plus légers et accueil des 2 ans.

L'Unsa éducation tient à vous rappeler le regard bienveillant, apprécié, que vous vous étiez engagé, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à avoir vis à vis des écoles en sortie de REP sur les 3 années suivantes.

De même, les nombreux regroupements d'écoles qui ont eu lieu l'année dernière, ont changé de façon importante les conditions de travail des collègues directeurs et ce, non pas en terme d'allègement. L'Unsa Éducation vous demande d'apporter votre aide à ces personnels par l'envoi lorsque cela est possible, de remplaçants disponibles ou d'y affecter rapidement un service civique pour aide au travail administratif.

Si nous regardons maintenant la situation départementale au niveau du second degré, la dotation horaire de 12 équivalents temps plein accordée par le ministère pour cette rentrée, a semble-t-il permis aux établissements de mettre en place les besoins minimums dans le contexte de réforme du collège que nous connaissons. Cependant, la date très précoce de ce Comité Technique, ne nous a pas laissé le temps d'appréhender vraiment les situations qui immanquablement vont se faire jour très rapidement. Il nous apparaît comme primordial de donner aux personnels des établissements la possibilité d'analyser de façon plus collective qu'individuelle, l'état des situations qu'ils rencontrent dans leur établissement afin que nous puissions, de notre côté, affiner notre analyse et pouvoir ainsi vous en faire part lors du dialogue, que nous souhaitons constructif, de ce CT de rentrée.

La rentrée des stagiaires vient d'avoir lieu. L'Unsa Éducation s'étonne du nombre assez important, trop à son goût, de stagiaires du second degré, qui se voient sur le département de la Loire, attribuer un horaire de 18h devant élèves au lieu des 9h prévues pour permettre un temps de formation théorique de 9h hebdomadaires, réclamé et nécessaire à tout professionnel entrant dans le métier.

L'Unsa Éducation profite aussi de l'occasion pour vous demander d'être très attentif au remplacement rapide des absences d'enseignants qui, pour quelque raison que ce soit, existent déjà. La réussite de tous les élèves passe aussi par là : avoir un enseignant à ses côtés !

L'UNSA Éducation réaffirmera son soutien aux choix qui placent l'Éducation comme une priorité, la réforment dans le sens d'une meilleure réussite de chacune et chacun, reconnaissent l'investissement et le professionnalisme de ses personnels. Comme en a une nouvelle fois témoigné la dernière livraison de notre baromètre des métiers de l'Éducation, nos collègues aiment leur métier et sont fiers de l'exercer. L'UNSA Éducation s'appuiera sur leur force positive pour que l'École et l'Éducation soient protégées des polémiques et des instrumentalizations.

Dominique FURNON, Maëlle LAURENT, Véronique De Haro